

## Groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques

## Répondre au besoin de main-d'œuvre

Le groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques met des salariés à disposition de ses adhérents (exploitations agricoles, coopératives, CUMA, ETA, mairies rurales...) qui ont des besoins de main-d'œuvre saisonniers ou pérennes.

Ces dernières années, la création d'emplois à temps partagé à partir de groupements d'employeurs est de plus en plus utilisée dans le paysage agricole. Et notre territoire n'échappe pas à cette tendance. Récemment créé dans le département, le groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques propose une solution adaptée à des exploitants souvent confrontés à des difficultés de recrutement, des formalités administratives lourdes dans des périodes où la réactivité et l'urgence sont de mise. Le groupement d'employeurs facilite alors l'embauche, décharge l'agriculteur de toutes les démarches administratives, les sécurise et offre un service clé en main à des tarifs compétitifs.

## Besoin de main-d'œuvre ponctuel

« Ce dispositif, confectionné sur mesure, précise l'animatrice de l'organisme, permet de répondre aux pointes d'activités, de réduire et sécuriser les tâches administratives, de compléter et d'alléger le travail au sein de l'entreprise mais aussi de recruter et fidéliser des salariés à temps plein ou partiel. Cette démarche est très profitable aux agriculteurs dans la conjoncture actuelle ». Le groupement d'em-



Pour un besoin de main-d'œuvre long ou saisonnier, les agriculteurs peuvent solliciter le groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques. © Réussir

ployeur apporte alors une solution durable à tous les agriculteurs qui expriment un besoin de main-d'œuvre sur leur exploitation, sans pour autant avoir obligatoirement un salarié à plein-temps. D'où cette idée d'emploi à temps partagé, en déléguant l'essentiel des tâches administratives

comme les bulletins de salaires, les démarches sociales ou fiscales à l'équipe administrative du groupement. « Au final, l'agriculteur peut compter sur un salarié fidélisé par le groupement qui connaît bien le domaine puisqu'il y a déjà travaillé. Cela peut s'avérer très rassurant pour l'employeur ».

Concernant la gestion du salarié, le fonctionnement est très simple : l'exploitant s'engage sur un volume horaire sur l'année. « Ainsi deux, voire trois exploitants d'un même secteur géographique, peuvent se mettre d'accord pour utiliser sur l'année un salarié. En amont, ils détermineront eux-mêmes le planning du salarié ». Les agriculteurs adhérents au groupement sont alors liés par une convention portée par le groupement départemental. De plus, l'agriculteur n'a pas d'obligation d'emploi puisqu'il peut solliciter un saisonnier que très ponctuellement, proportionnellement à ses besoins ou sa charge de travail au fil des saisons.

Au-delà de cet aspect, le temps partagé présente une réelle opportunité pour les agriculteurs et les saisonniers. « Pour le saisonnier par exemple, il peut y avoir une perspective de carrière au sein d'une entreprise à force d'être sollicité. De plus, cela crée du lien social, une notion très importante dans la conjoncture actuelle », ajoute l'animatrice du groupement d'employeur.

## Deux solutions pour l'agriculteur

« Soit l'agriculteur a déjà un réseau de saisonniers. Le GE s'occupe alors de la partie administrative avec la déclaration préalable à l'embauche, le contrat de travail et la feuille de paie ». Si l'agriculteur n'a pas de personnel, l'organisme intervient alors comme recruteur. « Grâce à nos partenaires, nous aidons l'agriculteur en recrutant pour lui le salarié. » En amont aussi, les salariés peuvent être formés au sein du groupement. « Nous avons notamment un partenariat avec le GEIQ Agri qualif pays de l'Adour pour les salariés qui cherchent en parallèle à se former ».

Baptiste Ducasse

## « Un service réactif et efficace »



## Pierre Legagnoa sollicite le GE des Pyrénées-Atlantiques pour embaucher des saisonniers.

Installés en GAEC, Pierre Legagnoa et son épouse sont à la tête de la ferme Xapitalea. Sur près de 45 hectares, les époux élèvent 350 brebis et cultivent 3 hectares de maïs à Souraïde. Les Legagnoa cultivent le piment d'Espelette en plein cœur de la zone AOC. Échelonnées sur l'année, plusieurs étapes cruciales doivent être maîtrisées dans la conduite de cette culture. Des créneaux plutôt courts qui nécessitent un besoin de main-d'œuvre à des stades de développement de la plante bien précis.

## « Se sentir aussi en règle »

« Planter le piment, mettre les tuteurs, désherber... Bien avant la récolte, les tâches à réaliser sont nombreuses. Et moi, j'aime bien quand aucunes herbes ne dépassent. Alors je passe dans les rangs tous les quinze jours jusqu'à la mi-août. Et il me faut du monde. Faire appel au GE des Pyrénées-Atlantiques me permet d'organiser au mieux mon travail », souligne l'exploit-

tant. L'année dernière, Pierre Legagnoa utilisait encore le TESA (titre emploi simplifié agricole) pour embaucher des saisonniers. « Il fallait en amont que je cherche seul les saisonniers et que je gère l'ensemble des tâches administratives, se remémore l'agriculteur. La partie administrative était aussi assez fastidieuse ».

Aujourd'hui, ce n'est qu'un mauvais souvenir pour l'agriculteur de Souraïde. « En partenariat avec l'équipe du GE des Pyrénées-Atlantiques cette partie est simplifiée. Je les contacte pour un complément de main-d'œuvre et le maximum est fait pour que le nombre de personne dont j'ai besoin soit là en temps et en heure ».

Plus besoin également, de se préoccuper des déclarations d'embauche, contrats de travail, salaires et autre papiers... Le groupement gère ce poste. « On nous envoie les éléments par mail et nous n'avons plus qu'à imprimer. C'est super ! En plus, on se sent vraiment en règle puisque tout est chapeauté en amont par l'organisme ». Face à l'ensemble des évolutions sociales et réglementaires, la prise en charge de ce dossier ravit de nombreux agriculteurs. « J'en parle vraiment autour de moi car je trouve ce service réactif et efficace. Cela me permet de rester concentré sur la production et le travail à faire sur le terrain ! »

B. Ducasse

## En bref

## Postulez au groupement

## Des avantages pour le salarié

Être salarié du groupement d'employeurs présente de nombreux avantages. En effet, il permet d'avoir :

- Un employeur unique (le groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques), ce qui est plus simple en matière de couverture sociale et d'organisation de la relation de travail que la situation du pluriactif dépendant de plusieurs employeurs.
  - Un seul contrat de travail, obligatoirement écrit, qui mentionne la liste des adhérents du groupement, c'est-à-dire des utilisateurs potentiels couverts par une convention collective.
  - Une plus grande sécurité d'emploi, en raison de la dimension collective du groupement. Le groupement d'employeur se charge de proposer au salarié une succession de missions en vue d'avoir une continuité de travail et de pérenniser son emploi.
- De plus, le salarié a la garantie d'être protégé par un contrat de travail.

## Développer ses compétences

Le groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques propose aussi des formations à ses salariés en vue de leur apporter un complément de connaissances ou de nouvelles.

## Être candidat

Tous les salariés des productions saisonnières ou polyculture-élevage (ouvrier de l'élevage, ouvrier saisonnier, conducteur de matériel agricole...) peuvent postuler pour intégrer le groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques.

Pour de plus de renseignements, contactez directement le groupement d'employeurs des Pyrénées-Atlantiques au 05 59 90 17 84. Pour postuler, il suffit de proposer sa candidature par mail à l'adresse candidature64ge@gmail.com